

DOSSIER DE REINSCRIPTION

Route Levert – 07100 ANNONAY

☎ 04 75 32 01 28

crc@annonay.fr

Dossier à compléter et à faire parvenir au conservatoire par voie postale ou par courriel avant le **26 juin** accompagné des pièces suivantes :

- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Votre avis d'imposition 2019 sur vos revenus 2018,
- Le relevé des aides CAF pour l'année 2019,
- Votre attestation d'assurance responsabilité civile,
- Le cas échéant,
 - le contrat de prélèvement automatique.
 - Un RIB

Pour tout renseignement vous pouvez contacter l'administration par téléphone

Le secrétariat sera ouvert **sur rendez-vous uniquement** du :

Lundi 15 juin au Vendredi 26 juin

aux horaires suivants :

- Lundi au vendredi de 13h30 à 19h00
- Mercredi de 8h00 à 12h00

RENSEIGNEMENTS FAMILIAUX

| | Responsable n° 1* (Signataire du bulletin d'inscription et payeur) | Responsable n° 2* | Responsable n3* |
|--|---|--|--|
| Nom | | | |
| Prénom | | | |
| Adresse | | | |
| Code Postal/Ville | | | |
| Courriel | | | |
| Coordonnées téléphoniques | Domicile | Domicile | Domicile |
| | Portable | Portable | Portable |
| | Travail | Travail | Travail |
| Personne à avertir en cas d'absence du professeur | <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non | <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non | <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non |

- MERCI DE PRECISER LA QUALITE DU RESPONSABLE, les informations pédagogiques et le planning seront envoyés uniquement aux personnes mentionnées.
- POUR L'ELEVE MAJEUR : merci de remplir la partie « Responsable n° 1 »

E L E V E 1

| | |
|--|--|
| NOM & Prénom Né (e) le Sexe <hr/> Scolarité 2020/2021 | F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> <hr/> Nom de l'établissement scolaire : Classe : |
|--|--|

| Liste des cours suivis 2019-2020 | | | Réinscription 2020-2021 | |
|--|-------------|-------|-------------------------|-----|
| Département | | Cycle | Oui | Non |
| Pratiques collectives | - - - | | | |
| Formation musicale et Culture musicale | - - | | | |
| Instruments | - - | | | |

Choix du parcours de formation 2020-2021

- Cycle éveil/initiation
- Cycle 1
- Cycle 2 Parcours Personnalisé Cycle 2
- Cycle 3 Parcours Personnalisé Cycle 3
- Cours collectif(s) seul(s)

Nouvelle demande d'inscription

| | Voeu 1 | Voeu 2 | Voeu 3 |
|-------------------------------------|--------|--------|--------|
| Pratiques collectives 1 | | | |
| Pratiques collectives 2 | | | |
| Formation musicale/Culture musicale | | | |
| Instrument | | | |

Instrument personnel

Demande de location auprès du Conservatoire

E L E V E 2

| | |
|--|--|
| NOM & Prénom Né (e) le Sexe <hr/> Scolarité 2020/2021 | F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> <hr/> Nom de l'établissement scolaire : Classe : |
|--|--|

| Liste des cours suivis 2019-2020 | | | Réinscription 2020-2021 | |
|--|-------------|-------|----------------------------|-----|
| Département | | Cycle | Oui | Non |
| Pratiques collectives | - - - | | | |
| Formation musicale et Culture musicale | - - | | | |
| Instruments | - - | | | |

Choix du parcours de formation 2020-2021

- Cycle éveil/initiation
- Cycle 1
- Cycle 2 Parcours Personnalisé Cycle 2
- Cycle 3 Parcours Personnalisé Cycle 3
- Cours collectif(s) seul(s)

Nouvelle demande d'inscription

| | Voeu 1 | Voeu 2 | Voeu 3 |
|--|--------|--------|--------|
| Pratiques collectives 1 | | | |
| Pratiques collectives 2 | | | |
| Formation musicale/Culture musicale | | | |
| Instrument | | | |

Instrument personnel Demande de location auprès du Conservatoire

**E
L
E
V
E
3**

| | |
|--|--|
| NOM & Prénom Né (e) le Sexe <hr/> Scolarité 2020/2021 | F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> <hr/> Nom de l'établissement scolaire : Classe : |
|--|--|

| Liste des cours suivis 2019-2020 | | | Réinscription 2020-2021 | |
|--|-------------|-------|-------------------------|-----|
| Département | | Cycle | Oui | Non |
| Pratiques collectives | - - - | | | |
| Formation musicale et Culture musicale | - - | | | |
| Instruments | - - | | | |

Choix du parcours de formation 2020-2021

- Cycle éveil/initiation
- Cycle 1
- Cycle 2 Parcours Personnalisé Cycle 2
- Cycle 3 Parcours Personnalisé Cycle 3
- Cours collectif(s) seul(s)

Nouvelle demande d'inscription

| | Voeu 1 | Voeu 2 | Voeu 3 |
|-------------------------------------|--------|--------|--------|
| Pratiques collectives 1 | | | |
| Pratiques collectives 2 | | | |
| Formation musicale/Culture musicale | | | |
| Instrument | | | |

Instrument personnel

Demande de location auprès du Conservatoire

E L E V E 4

| | |
|--|--|
| NOM & Prénom Né (e) le Sexe <hr/> Scolarité 2020/2021 | F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> <hr/> Nom de l'établissement scolaire : Classe : |
|--|--|

| Liste des cours suivis 2019-2020 | | | Réinscription 2020-2021 | |
|--|-------------|-------|-------------------------|-----|
| Département | | Cycle | Oui | Non |
| Pratiques collectives | - - - | | | |
| Formation musicale et Culture musicale | - - | | | |
| Instruments | - - | | | |

Choix du parcours de formation 2020-2021

- Cycle éveil/initiation
- Cycle 1
- Cycle 2 Parcours Personnalisé Cycle 2
- Cycle 3 Parcours Personnalisé Cycle 3
- Cours collectif(s) seul(s)

Nouvelle demande d'inscription

| | Voeu 1 | Voeu 2 | Voeu 3 |
|-------------------------------------|--------|--------|--------|
| Pratiques collectives 1 | | | |
| Pratiques collectives 2 | | | |
| Formation musicale/Culture musicale | | | |
| Instrument | | | |

Instrument personnel Demande de location auprès du Conservatoire

Facturation – Choix du mode de règlement

Calcul du coefficient :

Revenus avant abattement (imposables ou non) 2019 + Prestations familiales 2019 (hors logement)
 Nombre de personnes au foyer x12 (parents : 1 part chacun, enfants à charge : 1 part chacun)

| | Q < 287,65 | 287,65 ≤ Q ≤ 425,51 | 425,52 ≤ Q ≤ 562,55 | 562,56 ≤ Q ≤ 800 | 800,01 ≤ Q ≤ 1100 | Q > 1100,01 | Tarif extérieurs |
|------------------------------|------------|---------------------|---------------------|------------------|-------------------|-------------|------------------|
| Forfait cours Collectifs | 37,00 | 47,00 | 70,00 | 92,00 | 95,00 | 99,00 | 99,00 |
| Cursus complet 1 instrument | 71,00 | 91,00 | 134,00 | 188,00 | 200,00 | 218,00 | 332,00 |
| Cursus complet 2 instruments | 120,00 | 152,00 | 222,00 | 309,00 | 339,00 | 371,00 | 507,00 |
| Location | 97,00 | 123,00 | 150,00 | 177,00 | 182,00 | 190,00 | 190,00 |

Règlement des droits d'inscription (10 euros par famille)

Chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre « Régie du Conservatoire » Espèces

Mode de règlement des frais de scolarité et de location : (Cocher la case correspondante)

- Paiement en 1 fois en espèces, ou par chèque bancaire ou postal à réception de la facture
- Prélèvement en 3 fois (10 novembre 2020, 10 mars et 10 juin 2021)
- Prélèvement en 8 fois (le 10 de chaque mois de novembre 2020 à juin 2021)

► J'accepte que les captations sonores et visuelles effectuées par le conservatoire soient utilisées à des fins de communication :

- supports physiques (plaquettes, flyers, presse) **oui** **non**
- supports numériques (site internet, réseaux sociaux) **oui** **non**

► J'accepte que vous communiquiez mes coordonnées téléphoniques et mon adresse électronique à l'association des parents d'élèves **oui** **non**

Je, soussigné (e)....., ai pris connaissance des règlements intérieur et pédagogique du Conservatoire à Rayonnement Communal, en accepte les termes, et certifie exacts les renseignements inscrits et fournis par moi-même sur ce bulletin.

Fait à Annonay, le _____

Signature du responsable légal

CNIL : Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Extrait du règlement intérieur et pédagogique ([consultable ici](#))

Pièces à présenter :

Lors de leur inscription, les familles doivent présenter un justificatif de domicile datant de moins de trois mois, leur dernier avis d'imposition sur le revenu, une attestation d'assurance responsabilité civile [...]. Toute famille n'ayant pas présenté le justificatif de domicile et/ou son avis d'imposition lors de son inscription sera facturée au tarif le plus élevé correspondant à chacun des cursus suivis.

Droits d'inscription, frais de scolarité :

Les montants des droits d'inscription et les frais de scolarité sont fixés par décision du Maire chaque année et affichés dans l'enceinte du conservatoire. Le droit d'inscription est dû dès l'inscription ; il est non remboursable sauf pour les élèves placés en liste d'attente. La cotisation annuelle est facturée en une, trois ou huit échéances. Passées ces dates, le Trésor public est chargé du recouvrement des sommes dues.

Toute année commencée est due dans sa totalité. En cas de force majeure (décès, longue maladie, invalidité, déménagement à plus de 40 km pour raison professionnelle), les mois non entamés seront remboursés au 10ème du tarif de l'année scolaire sur présentation de justificatif [...].

Absence d'élèves :

Les absences d'élèves sont consignées en temps réel par les enseignants du conservatoire pour toutes les activités. [...] Toute absence, même partielle, doit faire l'objet d'un courrier ou courriel du responsable légal de l'élève à l'administration du conservatoire. L'administration informe quotidiennement les familles, par voie électronique ou postale, des absences des élèves mineurs.

Absence des professeurs :

Les absences des professeurs sont signalées aux familles par voie électronique et par affichage dans le hall d'entrée du conservatoire [...].

Responsabilité des enseignants :

Les enseignants du conservatoire sont réputés responsables de leurs élèves aux heures de cours fixées en début d'année et à l'intérieur de leur salle de classe uniquement. En dehors du temps de cours et à l'extérieur de la salle de classe, les responsables légaux sont tenus d'accompagner leurs enfants mineurs. Toute sortie organisée par le conservatoire hors ses murs devra faire l'objet d'une autorisation spéciale des responsables légaux des enfants mineurs.

Location d'instrument :

[...] L'instrument est loué pour une année scolaire renouvelable si aucun nouvel élève inscrit dans la classe instrumentale n'en sollicite à son tour la location. Il doit impérativement être remis par le professeur d'instrument ou le directeur, qui vérifie l'état de l'instrument, la présence des accessoires et l'inscription du prêt auprès de l'administration. Le locataire souscrit une assurance pour l'instrument loué dont il devra fournir le justificatif au secrétariat du conservatoire. Les consommables (anches, cordes...) sont à la charge du locataire. En cas de nombre limité d'instruments disponibles à la location, les élèves des tranches de facturation inférieures seront prioritaires. Avant sa restitution, l'instrument doit être révisé, au frais du locataire, par un luthier spécialisé qui fournira une facture de révision [...]. La restitution doit se faire en présence du professeur ou du directeur qui vérifie l'état de l'instrument, la présence des accessoires et l'inscription de la restitution auprès de l'administration. Une copie de la facture de révision doit être également transmise à l'administration du conservatoire lors de la restitution.

Attribution des cours :

Dès validation de l'inscription de l'élève, en concertation avec l'équipe pédagogique, l'administration de l'établissement propose un (des) horaire(s) de cours. [...] Lorsqu'une même discipline est enseignée par plusieurs professeurs, le choix de l'enseignant reste du ressort de l'équipe pédagogique et non de la famille. [...]

Obligation des élèves :

De par son inscription au conservatoire, l'élève s'engage d'une part à faire l'acquisition du matériel utile au bon déroulement de sa formation (instrument, accessoires, partitions...) et d'autre part à disposer du temps quotidien nécessaire au travail individuel demandé par l'équipe enseignante.

Dérogation :

Des dérogations d'exemption peuvent être accordées aux élèves qui en font la demande écrite, dans la limite d'une année par discipline (une année pour la pratique instrumentale, une année pour la formation musicale, une année pour la pratique collective). Dans ce cas, l'obtention de l'examen de fin de cycle est repoussée d'autant d'années que de dérogations accordées.

Cursus adultes :

L'établissement ne propose pas de cursus spécifiquement dédié au public adulte mais des parcours de formation adaptés. Les élèves adultes sont donc soumis aux mêmes obligations que les élèves enfants et adolescents [...].

Action culturelle du conservatoire :

Le conservatoire propose un calendrier annuel d'actions venant compléter la formation de base des élèves : auditions, concerts-spectacles, concerts de professeurs, stages, conférences, rencontres avec des artistes extérieurs... Sur proposition de l'équipe encadrante, l'élève doit pouvoir se rendre disponible afin de participer à ces activités lorsqu'elles se trouvent en adéquation avec son cursus de formation.

CONTRAT DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE POUR LE PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE DU CONSERVATOIRE

Entre,

.....
demeurant à

Ci-après dénommé « l'adhérent »

Et

La Ville d'ANNONAY, 2 rue de l'Hôtel de ville – BP 133 – 07104 ANNONAY Cédex, représentée par son Maire, Madame Antoinette SCHERER, dûment habilitée à l'effet des présentes, ci-après dénommée « la commune ».

Vu les articles R.1617-1 à R. 1617-18 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 3 avril 2008 autorisant le Maire à créer des régies municipales,

Vu la décision n°DM-219-82 en date du 5 Juin 2019 fixant les tarifs de la commune,

Vu l'arrêté N° 300-2013 en date du 31 mai 2013 portant modification de l'institution de régie de recettes pour le Conservatoire à rayonnement communal d'ANNONAY,

Il est convenu ce qui suit :

1 – Dispositions générales

- Durée du contrat : le présent contrat est conclu pour une année scolaire, soit de septembre 2020 à juillet 2021.
- Adhésion : pour rendre l'adhésion effective, le contrat de prélèvement ainsi que la demande et l'autorisation de prélèvement devront être transmis à l'administration du conservatoire lors de l'inscription.
- Tarification : le tarif appliqué pour l'année scolaire en cours est validé par le Conseil municipal. Les tarifs sont révisés annuellement et prennent effet dès le début de la nouvelle année scolaire.
- Echéancier : entre la signature de ce contrat et le premier prélèvement, il vous sera adressé un échéancier reprenant les dates de prélèvement ainsi que le montant des sommes prélevées (selon votre choix).

2 – choix du nombre de prélèvement

- Prélèvement en 3 fois : 10 novembre 2020, 10 mars 2021 et 10 juin 2021
- Prélèvement en huit fois : le 10 de chaque mois de novembre 2020 à juin 2021

3 – Changement de compte bancaire

Tout changement de coordonnées bancaires nécessite une nouvelle demande de prélèvement automatique et l'autorisation de prélèvement à se procurer auprès de l'administration du Conservatoire.

Cette demande, accompagnée d'un nouveau relevé d'identité bancaire ou postale, prendra effet à l'échéance suivante si elle est déposée après le 30 du mois précédant la date du prélèvement.

4 – Changement d'adresse

Tout changement d'adresse doit être signalé sans délai à l'administration du Conservatoire ou par téléphone au 04 75 32 01 28.

5 – Résiliation du contrat de prélèvement automatique

Le contrat de prélèvement automatique prendra fin dès lors que la démission (arrêt définitif des cours) de l'élève est signifiée à l'administration du Conservatoire conformément au règlement intérieur de l'établissement, disponible sur demande.

Tout trimestre commencé est dû. La fin anticipée du présent contrat vaudra pour les trimestres restants.

6 – Echéances impayées

Toute échéance impayée ne sera pas représentée à l'organisme bancaire.

Les frais de rejet sont à la charge de l'adhérent.

L'échéance impayée augmentée des frais de rejet est à régulariser, sous huitaine, auprès de :

TRESORERIE PRINCIPALE D'ANNONAY
62 avenue de l'Europe
07106 ANNONAY

Après deux incidents de paiement, il sera mis fin automatiquement par la Ville d'ANNONAY au contrat de prélèvement.

L'adhérent défaillant devra s'acquitter immédiatement par un versement unique du montant restant dû.

7 – Renseignements, réclamations

Pour tout renseignement ou réclamation s'adresser à :

Conservatoire à rayonnement communal d'ANNONAY
Route Levert
07100 ANNONAY

Fait à , le

L'adhérent,

Précédé de la mention manuscrite

« Bon pour accord de prélèvement »